

CIM 10 : C61 - Tumeur maligne de la prostate 2004 - 2007		Mortalité prématurée (inf 65 ans) Hommes						
Zone	Nom de la zone géographique	Territoire classé juste avant	Territoire classé juste après	Nombre de décès observés cumulés	ICM (France=100)			
					IC inf	ICM	IC sup	Rang (2)
RÉGION	Nord-Pas-de-Calais	Auvergne (ICM=131,4)	Nord-Pas-de-Calais (ICM=137,3)	185	118,2	137,3 ***	158,6	22 sur 22
DÉPARTEMENT	Nord	Côtes-d'Armor (ICM=126,4)	Haute-Marne (ICM=128,9)	108	104,7	127,6 *	154,1	84 sur 96
	Pas-de-Calais	Calvados (ICM=150,2)	Vendée (ICM=158,7)	77	121,2	153,6 ***	192,0	91 sur 96
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ET COMMUNAUTÉ URBAINE (1)	CA Maubeuge Val de la Sambre	CA de Limoges Métropole (LIM) (ICM= 84,3)	CA Belfortaine (FCM) (ICM= 84,7)	-	17,4	84,4 ns	246,6	82 sur 183
	CA d'Hénin Carvin	CA de Sarreguemines Confluences (LOR et ALS) (ICM=141,9)	CA de Valenciennes Métropole (NPC) (ICM=143,1)	-	52,1	141,9 ns	309,0	157 sur 183
	CA de Cambrai	CU du Grand Nancy (LOR) (ICM=140,3)	CA Troyenne - CAT (CHA) (ICM=140,6)	-	29,0	140,5 ns	410,6	151 sur 183
	CA de Lens - Liévin	CA de l'Albigeois (MPY) (ICM=188,7)	CA de Clichy sous Bois - Montfermeil (IDF) (ICM=227,3)	18	134,1	226,2 **	357,6	178 sur 183
	CA de Saint Omer	CA du Val de Fensch (LOR) (ICM=240,6)	CA Seine - Eure (HNO) (ICM=296,8)	-	96,1	262,0 ns	570,2	182 sur 183
	CA de Valenciennes Métropole	CA d'Hénin Carvin (NPC) (ICM=141,9)	CA d'Évry Centre Essonne (IDF) (ICM=146,0)	-	65,5	143,1 ns	271,7	158 sur 183
	CA de l'Artois	CA de Poitiers (PCH) (ICM= 70,8)	CA du Val d'Orge (IDF) (ICM= 71,3)	-	23,1	71,1 ns	165,8	62 sur 183
	CA de la Porte du Hainaut	CA de Brive (LIM) (ICM= 64,0)	CA Quimper Communauté (BRE) (ICM= 64,2)	-	13,2	64,1 ns	187,4	46 sur 183
	CA du Boulonnais	CA de Metz Métropole (CA 2M) (LOR) (ICM=118,4)	CA Perpignan Méditerranée (LRO) (ICM=118,9)	-	38,5	118,7 ns	277,0	131 sur 183
	CA du Calaisis	CA Périgourdine (AQU) (ICM=157,8)	CA Sud de Seine (IDF) (ICM=162,5)	-	52,2	160,8 ns	375,1	169 sur 183
	CA du Douaisis	CA Perpignan Méditerranée (LRO) (ICM=118,9)	CA de Colmar (ALS) (ICM=120,8)	-	44,0	119,9 ns	261,0	133 sur 183
	CU d'Arras	CA de Sophia Antipolis (PAC) (ICM= 95,3)	CA Plaine Commune (IDF) (ICM= 98,8)	-	20,3	98,3 ns	287,2	97 sur 183
	CU de Dunkerque Grand Littoral	CA du Moyen Pays Provençal - Pôle Azur Provence (PAC) (ICM=106,7)	CA Région Nazairienne et de l'Estuaire (la CARENE) (PLO) (ICM=108,9)	-	46,8	108,4 ns	213,7	115 sur 183
	CU de Lille Métropole	CU d'Alençon (BNO et PLO) (ICM=105,8)	CA du Moyen Pays Provençal - Pôle Azur Provence (PAC) (ICM=106,7)	36	74,7	106,7 ns	147,7	113 sur 183
PAYS (1)	7 Vallées	Argentan-Auge Ornaïs (BNO) (ICM=138,7)	Bessin Au Virois (BNO) (ICM=141,7)	-	16,9	139,7 ns	504,7	271 sur 368
	Artois	Chinonais (CTR) (ICM=166,2)	Loire Val d'Aubois (CTR) (ICM=168,4)	12	86,2	166,7 ns	291,2	309 sur 368
	Boulonnais	Charente Limousine (PCH) (ICM=176,1)	Puisaye Forterre (BOU) (ICM=177,7)	-	85,1	177,5 ns	326,5	316 sur 368
	Calaisis	Basque (AQU) (ICM=154,2)	Pévèlois (NPC) (ICM=157,4)	-	67,2	155,8 ns	306,9	296 sur 368
	Cambresis	Asses, Verdon, Vaire Var (PAC) (ICM=164,6)	Guingamp (BRE) (ICM=165,0)	-	75,3	164,7 ns	312,6	305 sur 368
	Coeur de Flandre	Nevers Sud Nivernais (BOU) (ICM=192,0)	Chauvinois (PCH) (ICM=197,3)	-	83,1	192,5 ns	379,3	329 sur 368
	La Lys Romane	Thiérache (PIC) (ICM=105,3)	Haute Vallée de l'Ain (FCM) (ICM=105,6)	-	12,8	105,5 ns	381,0	201 sur 368
	Maritime et Rural du Montreuillois	Avre et Iton (HNO et CTR) (ICM= 67,0)	Vexin Normand (HNO) (ICM= 67,9)	-	8,2	67,8 ns	245,0	115 sur 368
	Moulins de Flandre	Albertville (RHA) (ICM=234,6)	Seine et Tilles en Bourgogne (BOU) (ICM=247,0)	-	87,7	239,1 ns	520,4	351 sur 368
	Pévèlois	Calaisis (NPC) (ICM=155,8)	Gâtine (PCH) (ICM=158,5)	-	51,1	157,4 ns	367,3	297 sur 368
	Saint-Omer	Seine et Tilles en Bourgogne (BOU) (ICM=247,0)	Auxois et Morvan Côte d'Orien (BOU) (ICM=251,9)	-	118,5	247,2 *	454,5	353 sur 368
	Sambre-Avesnois	Albigeois et Bastides (MPY) (ICM=126,4)	Figeac, du Ségala au Lot-Cèle (MPY) (ICM=127,2)	11	63,1	126,5 ns	226,3	249 sur 368
	Ternois	Lacs et Petite Montagne (FCM) (ICM=144,6)	Chaumont (CHA) (ICM=145,0)	-	17,5	144,8 ns	522,9	276 sur 368

Source : INSEE - Recensement de la population (date de référence 1/01/2006), INSERM Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès-CépiDc. Traitement ORS Nord -

"***" : ICM (Indice Comparatif de Mortalité) significatif ($p < 0,001$) par rapport à la mortalité nationale (France métropolitaine)

** " : ICM (Indice Comparatif de Mortalité) significatif ($0,001 < p < 0,01$) par rapport à la mortalité nationale (France métropolitaine)

* " : ICM (Indice Comparatif de Mortalité) significatif ($0,01 < p < 0,05$) par rapport à la mortalité nationale (France métropolitaine)

" ns " : ICM non significatif

" - " : Donnée non renseignée ou effectif inférieur ou égal à 10

(1) : Découpages territoriaux de 2009

(2) : De l'ICM le plus faible à l'ICM le plus élevé

Alsace (ALS), Aquitaine (AQU), Auvergne (AUV), Basse-Normandie (BNO), Bourgogne (BOU), Bretagne (BRE), Centre (CTR), Champagne-Ardenne (CHA), Corse (COR), Franche-Comté (FCM), Haute-Normandie (HNO), Île-de-France (IDF), Languedoc-Roussillon (LRO), Limousin (LIM), Lorraine (LOR), Midi-Pyrénées (MPY), Nord-Pas-de-Calais (NPC), Pays de la Loire (PLO), Picardie (PIC), Poitou-Charentes (PCH), Provence-Alpes-Côte d'Azur (PAC), Rhône-Alpes (RHA).

INDICE COMPARATIF DE MORTALITÉ (ICM)

Les phénomènes de mortalité sont fortement variables selon les différents territoires et les populations qui y vivent. Dans les tableaux statistiques, ces inégalités sont présentées au moyen d'Indices Comparatifs de Mortalité (ICM). La fréquence des décès varie selon l'âge. Il convient d'en tenir compte lorsqu'il s'agit de comparer la mortalité de deux populations. C'est pourquoi l'ICM permet de faire abstraction des inégales structures par âge : les différences observées peuvent donc être comparées ; ce qui ne serait pas le cas s'il s'agissait de simples taux bruts de mortalité (nombre de décès / population). Nous utilisons dans les données présentées la méthode de standardisation indirecte. Cette méthode présente l'avantage de quantifier d'une manière plus précise les écarts en termes de mortalité que l'on peut observer entre deux populations. La mortalité relative à une même cause de décès, d'une population définie par une zone géographique infra-régionale (arrondissement, pays...) est ainsi implicitement comparée à la mortalité de la population française métropolitaine en éliminant l'effet de la structure par âge. Par ailleurs, le calcul des ICM a été réalisé à partir du nombre total des décès cumulés sur les 4 dernières années disponibles afin d'accroître leur niveau de significativité statistique. Le calcul des taux de mortalité par âge est égal au nombre de décès annuels moyens de la période d'observation (par exemple 2004-2007) rapportés à la population moyenne centrée sur cette même période (population au 1/01/2006). La population moyenne prise en compte est celle du nouveau recensement dont les premiers résultats de l'année 2006 seront mis à jour chaque année par l'INSEE.

COMMENT LIRE L'INDICE COMPARATIF DE MORTALITÉ (ICM)

Concrètement, un ICM de valeur 130 décrit une mortalité supérieure de 30 % à celle de la France métropolitaine tandis qu'un ICM de valeur 80 indique une mortalité inférieure de 20 % à celle de la France métropolitaine. Dans les tableaux, les ICM sont signalés par un ou plusieurs astérisques précisant leur niveau de significativité et par le symbole " ns " pour non significatif lorsqu'ils ne le sont pas.

INTERVALLES DE CONFIANCE DES ICM

L'intervalle de confiance est un intervalle qui est supposé contenir, avec un certain degré de confiance, la valeur de l'ICM. Il est utile d'en tenir compte lorsque l'on compare la valeur des ICM de différents territoires. Dans nos tableaux, l'intervalle de confiance a été fixé à 95 % (ou au seuil de risque de 5 %), signifiant ainsi que cet intervalle a 95 % de chance de contenir la valeur de l'ICM que l'on cherche à estimer. La valeur de la borne inférieure de l'intervalle de confiance est indiquée dans la colonne notée "IC inf" et celle de la borne supérieure dans la colonne notée "IC sup".

CLASSEMENT DES DIFFÉRENTS TERRITOIRES DU NORD - PAS-DE-CALAIS

Depuis 2009, l'ORS Nord - Pas-de-Calais est en mesure de situer les territoires du Nord - Pas-de-Calais par rapport à la valeur des ICM observés dans l'ensemble des territoires de la France métropolitaine. La colonne intitulée "Territoire classé juste avant" indique le territoire dont la valeur de l'ICM est immédiatement inférieure à celle du territoire analysé. La colonne intitulée "Territoire classé juste après" précise au contraire le territoire ayant la valeur de l'ICM immédiatement supérieure. L'internaute trouvera aussi l'abréviation de la région d'appartenance des territoires infra-régionaux. Plusieurs abréviations signifient que le territoire appartient à plusieurs régions et les abréviations situées en premier correspondent aux régions dont le territoire a le plus de communes. Enfin, la colonne "rang" permet de classer le territoire étudié par rapport à l'ensemble des territoires de France métropolitaine. Le classement des territoires va de l'ICM le moins élevé à l'ICM le plus élevé.